

RÈGLEMENT (CE) N° 412/2007 DE LA COMMISSION**du 16 avril 2007****modifiant le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil du 19 février 2004 concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe ⁽¹⁾, et notamment son article 11, paragraphe b),

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 énumère les personnes concernées par le gel des fonds et des ressources économiques imposé par ce règlement.
- (2) La décision 2007/235/PESC du Conseil ⁽²⁾ modifie l'annexe de la position commune 2004/161/PESC ⁽³⁾. Dès lors, l'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 doit être modifiée en conséquence.

- (3) Pour garantir l'efficacité des mesures arrêtées dans le présent règlement, celui-ci doit entrer en vigueur immédiatement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2007.

Par la Commission

Eneko LANDÁBURU

Directeur général des relations extérieures

⁽¹⁾ JO L 55 du 24.2.2004, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 236/2007 de la Commission (JO L 66 du 6.3.2007, p. 14).

⁽²⁾ Voir page 14 du présent Journal officiel.

⁽³⁾ JO L 50 du 20.2.2004, p. 66. Position commune modifiée en dernier lieu par la position commune 2007/120/PESC (JO L 51 du 20.2.2007, p. 25).

ANNEXE

L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 est modifiée comme suit:

1) Les personnes physiques suivantes sont ajoutées:

- a) **Dokora**, Lazarus; vice-ministre de l'enseignement supérieur, né le 3.11.1957.
- b) **Georgias**, Aguy; vice-ministre du développement économique, né le 22.6.1935.
- c) **Maluleke**, Titus; vice-ministre de l'éducation, des sports et de la culture.
- d) **Mutinhiri**, Tracey; vice-ministre de l'indigénisation et de l'autonomisation (anciennement: vice-présidente du Sénat).
- e) **Mzambi**, Walter; vice-ministre des ressources hydriques et du développement des infrastructures, né le 16.3.1964.

2) Les modifications suivantes sont apportées:

- a) L'entrée «Chapfika, David; vice-ministre des finances (anciennement: vice-ministre des finances et du développement économique), né le 7.4.1957» est remplacée par le texte suivant:

Chapfika, David; vice-ministre de l'agriculture (anciennement: vice-ministre des finances), né le 7.4.1957.

- b) L'entrée «Gumbo, Rugare Eleck Ngidi; ministre du développement économique (anciennement: ministre d'État chargé des entreprises publiques et des organismes semi-publics au cabinet du président), né le 8.3.1940» est remplacée par le texte suivant:

Gumbo, Rugare Eleck Ngidi; ministre de l'agriculture (anciennement: ministre du développement économique), né le 8.3.1940.

- c) L'entrée «Made, Joseph Mtakwese; ministre de l'agriculture et du développement rural (anciennement: ministre de l'agriculture et de la redistribution des terres), né le 21.11.1954» est remplacée par le texte suivant:

Made, Joseph Mtakwese; ministre d'État chargé du génie rural et de la mécanisation (anciennement: ministre de l'agriculture et du développement rural), né le 21.11.1954.

- d) L'entrée «Mangwana, Paul Munyaradzi; ministre d'État (anciennement: ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales), né le 10.8.1961» est remplacée par le texte suivant:

Mangwana, Paul Munyaradzi; ministre d'État chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation, né le 10.8.1961.

- e) L'entrée «Marumahoko, Rueben; vice-ministre de l'intérieur (anciennement: vice-ministre de l'énergie et du développement énergétique), né le 4.4.1948» est remplacée par le texte suivant:

Marumahoko, Reuben; vice-ministre des affaires étrangères (anciennement: vice-ministre de l'intérieur), né le 4.4.1948.

- f) L'entrée «Matshalaga, Obert; vice-ministre des affaires étrangères» est remplacée par le texte suivant:

Matshalaga, Obert; vice-ministre de l'intérieur (anciennement: vice-ministre des affaires étrangères), né le 21.4.1951 à Mhute Kraal — Zvishavane, Zimbabwe.

- g) L'entrée «Mumbengegwi, Samuel Creighton; anciennement: ministre de l'industrie et du commerce international, né le 23.10.1942» est remplacée par le texte suivant:

Mumbengegwi, Samuel Creighton; ministre des finances (anciennement: ministre d'État chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation), né le 23.10.1942.

- h) L'entrée «Murerwa, Herbert Muchemwa; ministre des finances (anciennement: ministre de l'enseignement supérieur), né le 31.7.1941» est remplacée par le texte suivant:

Murerwa, Herbert Muchemwa; anciennement: ministre des finances, né le 31.7.1941.

- i) L'entrée «Ndlovu, Sikhanyiso; secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de l'intendance, né le 20.9.1949» est remplacée par le texte suivant:

Ndlovu, Sikhanyiso; ministre de l'information et de la publicité (anciennement: vice-ministre de l'enseignement supérieur), né le 20.9.1949.

- j) L'entrée «Nguni, Sylvester; vice-ministre de l'agriculture, né le 4.8.1955» est remplacée par le texte suivant:

Nguni, Sylvester; ministre du développement économique (anciennement: vice-ministre de l'agriculture), né le 4.8.1955.

- k) L'entrée «Udenge, Samuel; vice-ministre du développement économique» est remplacée par le texte suivant:

Udenge, Samuel; ministre d'État chargé des entreprises publiques (anciennement: vice-ministre du développement économique).
